



Programme de formation

Accidents et maladies professionnelles des fonctionnaires – Niveau intermédiaire

23/04/2026

Prix INTER : à partir de 500,00 € net de TVA

Durée : 1 jour soit 7 heures

Public : Gestionnaires carrière ; gestionnaires administratifs

Prérequis : Aucun

Objectifs :

Présenter et expliciter les modalités de reconnaissance des accidents de service et de maladies professionnelles ;
Savoir mettre en application des règles de réparation de l'accident de service et de la maladie professionnelle.

Programme :

1- Les accidents de service

Rapide historique de la jurisprudence en la matière ;
La définition de l'accident de service issue de l'ordonnance n°2017-53 du 19 janvier 2017 ;
Modalités de reconnaissance de l'imputabilité au service pour accident de service d'un fonctionnaire ;
Les critères généraux de l'imputabilité au service ;
Accidents de trajet/ localisation accidents de service ;
Les circonstances particulières : accident de mission, accident survenu lors de l'exercice d'une activité syndicale ou mutualiste et le télétravail

2- Les maladies professionnelles

Le principe général de l'imputabilité au service ;
La jurisprudence.

3- La réparation des accidents de service et maladies professionnelles

Déclarer l'accident de service : La déclaration d'accident de service/de trajet ;
Déclarer la maladie professionnelle : La déclaration de maladie professionnelle ;
Le congé pour accident de service ou maladie professionnelle : le CITIS, congé d'invalidité temporaire imputable au service ;
Le remboursement des frais médicaux ;
L'allocation temporaire d'invalidité ;
La retraite pour invalidité ;
La réparation complémentaire Les cas particuliers : Accident survenu en accomplissant une activité accessoire, conséquences de la rechute (charge de la réparation) ;
La période de préparation au reclassement (PPR).

Formateur référent :

Programme de formation

M. Jean-Baptiste Planchin, consultant-formateur (FPE, FPH, FPT et secteur privé), intervenant en prévention des risques professionnels agréé

Méthode pédagogique :

Identification des besoins et des attentes avec un questionnaire d'évaluation des attentes et auto-positionnement ;

Activités brise-glace ;

Apport des connaissances : exposé oral et interaction avec les apprenants, activités en petits groupes pour la résolution de problèmes et des médias variés ;

Apprentissage interactif au cours de discussions, ateliers pratiques, quiz interactif.

Moyens et supports pédagogiques :

Présentations en vidéoprojection

Quiz interactifs / questionnaires

Espace de stockage extranet des stagiaires : document pédagogique, documents d'informations complémentaires (articles, rapports, études, arrêts juridiques etc.), dossiers documentaires.

Modalités d'évaluation et de suivi :

20 jours avant la formation, un questionnaire de recueil des besoins et un auto-positionnement est envoyé par courriel aux participants.

La préinscription est confirmée soit après avis du responsable de formation pour un salarié, un agent public ou un bénévole soit après concertation de l'intéressé-e.

Aucune inscription ne sera validée sans une convention de formation signée.

L'évaluation par le formateur se fait tout au long de la formation.

A la fin de la formation, un questionnaire d'évaluation et de satisfaction de fin de formation ainsi qu'un auto-positionnement de fin de formation est envoyé par courriel aux participants.

90 jours après la formation, un questionnaire d'évaluation à froid est envoyé par courriel aux participants.

Informations sur l'accessibilité :

Tout participant en situation de handicap ou nécessitant une adaptation particulière, éprouvant des difficultés particulières ou ayant des contraintes spécifiques est invité à [prendre contact avec notre référent handicap](#).

Nos modalités pédagogiques peuvent être adaptées en fonction de votre handicap par l'utilisation d'outils appropriés (documents en Braille, logiciel NVDA/Jaws, langue des signes française etc.).